

A) Déplacements professionnels dans les zones tarifaires Libero 300, 301

Base : Prix de l'abonnement annuel Libero 2 zones

Forfait annuel	CHF
Forfait valable pour toutes les collaboratrices ou collaborateurs travaillant régulièrement dans les paroisses. <i>Le montant dépend du taux d'occupation.</i>	702.00

B) Voyages professionnels en dehors des zones TP Libero 300, 301

Kilomètres et repas : selon Guide d'établissement du certificat de salaire CSI

Indemnisation kilométrique pour les déplacements avec la voiture privée	CHF
par kilomètre	0.75

Frais de repas, indemnités maximales	
Demi-journée (absence de 5 à 8 heures avec un repas)	35.00
Journée (absence de plus de 8 heures avec 2 repas)	70.00

Hébergement
voir chiffre 4.3 de l'ordonnance sur les frais

C) Indemnités forfaitaires pour les membres du corps pastoral

Les montants effectifs dépendent du taux d'occupation.

Genres de frais	sans ORés (CHF)	avec ORés (CHF)
Frais de déplacement dans les zones tarifaires Libero 300, 301	702.00	702.00
Entretien des locaux	pas d'indemnisation	1'200.00

voir lettre A)

ORés = obligation de résidence

D) Autres indemnités pour frais des membres du corps pastoral

Les montants effectifs dépendent du taux d'occupation

Genres de frais	sans ORés (CHF)	avec ORés (CHF)
Charges annexes de logement (électricité, chauffage, alentours, etc.)	pas d'indemnisation	variable
Équipement des locaux de fonction et du poste de travail (ameublement + équipement informatique) => après accord et sur quittance	pas d'indemnisation	max. 1'000.00/année
En cas de mise à disposition des appareils informatiques par la PG (ordinateur portable Windows + dockingstation + écran + clavier + souris et imprimante)	0.00	0.00
Utilisation d'appareils informatiques privés	0.00	0.00

selon les directives RefBEJUSO concernant le
remboursement des frais du corps pastoral, chiffre 4.1

ordinateur => durée d'amortissement 5 ans
mobilier => durée d'amortissement 10 ans

ORés = obligation de résidence

E) Autres indemnités forfaitaires possibles pour les membres du corps pastoral

Les montants effectifs dépendent du taux d'occupation

Genres de frais	sans ORés (CHF)	avec ORés (CHF)
Téléphonie - Abo Mobile PG + téléphone portable PG (les appareils privés ne sont pas dédommagés)	0.00	0.00
ou Téléphonie - Abo privé téléphone fixe	pas d'indemnisation	180.00
Connexion internet	pas d'indemnisation	240.00
Médias (livres, CDs, médias en ligne, etc.)	0.00	0.00
Petites dépenses (matériel de bureau, port, petit matériel, etc.)	0.00	0.00

ORés = obligation de résidence